CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022 COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 février 2022. <u>ADOPTE</u>
Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 février 2022.

2) Motion de solidarité au peuple Ukrainien.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a voté une motion afin de témoigner la solidarité pleine et entière de la Commune avec le peuple ukrainien.

II. FINANCES

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur LIEVENS

3) Fiscalité locale 2022 : vote des taux.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a fixé comme suit les taux d'imposition 2022 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,26 % + 22,26 % (*) = 67,52 %
 - (*) Taux du Département récupéré par la Commune en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 81,30 %

4) Budget Primitif 2022 : Ville.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2022 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 21.399.431 Euros.

Section investissement: 4.713.528 Euros
Section fonctionnement: 16.685.903 Euros

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

5) Subventions 2022 aux Associations.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a approuvé le montant des subventions qui seront accordées aux associations pour l'année 2022.

6) Grille des tarifs 2022 : Modification.

ADOPTE

Compte tenu de l'augmentation importante du coût des fluides, certains tarifs de location de salles ont été augmentés, afin de répercuter cette charge financière supplémentaire pour la Collectivité. L'assemblée délibérante a approuvé la grille des tarifs 2022 modifiée, qui sera applicable à compter du 1^{er} avril 2022.

III. ADMINISTRATION GENERALE

> <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

ADOPTE

7) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal. L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Aussi, dans un souci de

simplification, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations <u>de ce jour</u>, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

8) Commissions municipales : Modification.

ADOPTE

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création des 9 commissions municipales suivantes : Finances - Travaux, Urbanisme, Voirie, Cadre de vie - Enseignement - Jeunesse et Sports, nouvelles technologies - Développement durable, Agenda 21 - Seniors - Tourisme, animations - Culture, commerces - Vie, animations et sécurité des quartiers. L'assemblée délibérante a modifié les commissions comme suit :

→ Fusion des deux commissions « Tourisme, animations » et « Culture, commerces » :

Commission « culture, événementiel, tourisme et commerces »

→ Modification de la commission « Vie, animations et sécurité des quartiers » :

Commission « Vie, animations et sécurité des quartiers, stationnement et circulation, places de stationnement pour personnes handicapées ».

9) Désignation des membres des Commissions Municipales : Modification.

ADOPTE

Pour faire suite à la modification des commissions municipales, l'assemblée délibérante a désigné les membres des 2 commissions modifiées. Chaque commission est composée, outre le Maire, Président de droit, de 10 membres, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

IV. PERSONNEL

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

10) Modification du tableau des effectifs.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

11) Protection sociale complémentaire / Volet prévoyance – Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la protection complémentaire / volet prévoyance (SOFAXIS - INTERIALE) en faveur des agents municipaux, applicable au 1^{er} janvier 2022.

V. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

> RAPPORTEUR: Monsieur DUVAL

12) Installations classées : Dossier d'enregistrement par la société COFIMA en vue de l'augmentation de la capacité de production d'un atelier de mareyage situé rue du Docteur Duchenne à Boulogne-sur-Mer :

<u>AVIS FAVORABLE</u>

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de la société COFIMA en vue de l'augmentation de la capacité de production d'un atelier de mareyage rue du Docteur Duchenne à Boulogne-sur-Mer. La consultation s'est déroulée du 31 janvier au 1er mars 2022 inclus.

13) Approbation de la révision du Profil de Vulnérabilité des Eaux de Baignade.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé la révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade et a autorisé Monsieur le Maire à transmettre les documents définitifs à l'Agence Régionale de Santé.

14) Vente de terrains à Alprech à la SARL STILNOR.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a approuvé la vente de parcelles de terrain pour la construction de logements sur le site d'Alprech par la SARL STILNOR. Les parcelles concernées sont les suivantes : AM 35 pour 2948 m² - AM 37 pour 400 m² - AM 38 pour 2939 m² - AM 34 pour 1440 m² - AM 160 pour 1800 m² - AM 132 pour 1458 m², pour un montant total de 272.000 Euros plus frais de notaire.

15) Convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais réglementant la gestion du parking paysager du site de l'Hoverport. ADOPTE

Il convient de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour réglementer la gestion du parking paysager du site de l'Hoverport.

> RAPPORTEUR: Monsieur COPPIN

16) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la mise en œuvre du schéma cyclable – volet stationnements. ADOPTE

Il est prévu de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma-cyclable – volet stationnements, le financement étant assuré par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

VI. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

17) Politique de la ville - contrat de ville : demandes de subventions 2022.

ADOPTE

Dans le cadre de la politique de la ville - contrat de ville, la Commune du Portel a déposé pour son territoire les dossiers suivants au titre de l'année 2022 en vue de l'obtention de subventions :

- ✓ Habitants éco-responsables
- ✓ Nos quartiers d'été
- ✓ Espace de vie sociale d'Henriville
- ✓ Gestion urbaine de proximité
- ✓ Forum de la formation professionnelle et de l'alternance
- ✓ Quand je serai grand-e, je serai...
- ✓ Parcours d'accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi et chantiers de jeunes bénévoles
- ✓ Espace d'initiatives solidaires
- ✓ Aire de familles
- ✓ Pause cartable
- ✓ La culture passe à table
- ✓ Améliorer le droit des femmes dans les quartiers
- ✓ Programme de réussite éducative
- ✓ Acteur et citoyen de ma ville
- ✓ Bourse initiatives jeunes

ADOPTE

18) Demande de subvention auprès du Département : Travaux d'aménagement des sanitaires de l'école Curie. Il est prévu de solliciter une subvention auprès du Département au taux maximum pour la modernisation de l'offre de services offerte aux habitants des quartiers prioritaires : travaux d'aménagement des sanitaires de l'école Curie. Le montant de l'opération est estimé à 22.913,72 Euros HT.

ADOPTE

19) Système de vidéo-protection : Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

Il convient de solliciter une subvention pour la mise en place d'un système de vidéo-protection auprès de la Région Hauts-de-France, au taux maximum. Le montant estimé des travaux s'élève à 128.365 Euros HT.

20) Système de vidéo-protection : Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). ADOPTE

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), il est prévu de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Etat pour l'action intitulée « système de vidéo-protection », pour un montant total de 128.365 Euros HT.

21) Demande de subvention Europe Leader : Opération de valorisation urbaine et foncière du quartier du Mont de Couppes. <u>ADOPTE</u>

Il est prévu de solliciter une subvention Europe Leader au taux maximum pour l'opération de valorisation urbaine et foncière du quartier du Mont de Couppes dont l'assiette éligible est estimée à 151.527,93 Euros H.T.

22) Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.

ADOPTE

Dans le cadre de l'opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

> <u>RAPPORTEUR</u>: Monsieur COPPIN

ADOPTE

23) Demande de mise à disposition de la zone dunaire de la plage du Portel à la classe de 3^e Einstein du Collège Jean Moulin pour le label « Aire Marine Educative ».

Il est prévu de mettre à disposition de la classe de 3^e Einstein du Collège Jean Moulin la zone dunaire de la plage du Portel afin d'obtenir le label « Aire Marine Educative ».

ADOPTE

24) Demande de mise à disposition du site de l'Hoverport et de la plage du Portel à une classe du Collège Pierre DAUNOU de Boulogne-sur-Mer pour le label « Aire Marine Educative ».

Afin d'obtenir le label « Aire Marine Educative », une classe du Collège Pierre Daunou de Boulogne-sur-Mer demande de mettre à disposition le site de l'Hoverport et de la plage du Portel.

25) Demande de mise à disposition d'une parcelle au Parc de la Falaise à la classe de CM2 de l'école Camus pour le label « Aire Terrestre Educative ».

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition de la classe de CM2 de l'école Camus d'une parcelle de terrain du Parc de la Falaise dans le cadre de l'obtention du label « Aire Terrestre Educative ».

VII. ENSEIGNEMENT

> RAPPORTEUR: Monsieur COPPIN

26) Attribution d'une bourse communale supplémentaire pour l'année scolaire 2021/2022. ADOPTE

Suite au dépôt d'un nouveau dossier de demande de bourse depuis le Conseil Municipal du 9 décembre dernier, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une bourse communale supplémentaire, à un étudiant, pour l'année scolaire 2021/2022, pour un montant total de 185 Euros.

VIII. JEUNESSE ET SPORT

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur LEPRETRE

27) Programme d'animations jeunesse pour la saison estivale 2022 : A.L.S.H., mini-camps et CAJ : <u>Modalités et tarification.</u>

<u>ADOPTE</u>

L'assemblée délibérante a fixé les modalités et les tarifs pour la saison estivale 2022 du programme d'animations jeunesse : A.L.S.H., mini-camps et CAJ.

28) Signature d'une convention entre la Commune et l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. ».

ADOPTE

Dans le cadre du soutien aux clubs sportifs, le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale pour l'exercice budgétaire 2022.

Par conséquent, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle de participation au développement du sport entre la Commune et l'E.S.S.M.

<u>ADOPTE</u>

29) Signature d'une convention de partenariat pour la pratique du sport de haut niveau entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).

Le versement des subventions aux clubs sportifs professionnels est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires. Considérant que le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à la S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO pour l'exercice budgétaire 2022, dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs entre la Commune et la S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO.

30) Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et le Stade Portelois.

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle de partenariat, en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives, pour l'exercice budgétaire 2022, entre la Commune et l'Association Stade Portelois.

31) Signature d'une convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau. ADOPTE

En vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives, le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à l'association l'Amicale le Drapeau pour l'exercice budgétaire 2022.

Par conséquent, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention annuelle entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.

IX. CULTURE

> RAPPORTEUR : Madame LENGAGNE

32) Signature d'une convention entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.

Dans le cadre du partenariat entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023.

X. JUMELAGE

➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Madame LENGAGNE

ADOPTE

33) Jumelage entre les communes du Portel et de Sains-en-Gohelle: Signature d'une convention.

Un jumelage entre les communes du Portel et de Sains-en-Gohelle est envisagé. Il exprime la volonté des communes de nouer des liens d'amitiés et de coopérations, de rapprocher les habitants. A cet effet, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de jumelage entre les deux communes.

XI. ANIMATIONS

> RAPPORTEUR : Madame DEWALLE

34) Fête de la Flottille et des Traditions Porteloises : demande de subvention 2022. ADOPTE

La ville organisera la fête de la Flottille et des Traditions Porteloises les samedi 2 et dimanche 3 juillet 2022. Le montant de la manifestation est estimé à 26.500 euros H.T. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais participe à cette manifestation pour un montant de 6.000 euros HT, l'Union Commerciale pour un montant de 1.000 euros HT et il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 22,64 %, soit 6.000 euros HT.

XII. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.

> RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

✓ CAJ : Sortie au Laser Game.

Une sortie au Laser Game a été organisée pour les jeunes de 12 à 17 ans de la ville, fréquentant le CAJ (rue de Reims) et possédant la carte Pass, le mercredi 9 février 2022. Par arrêté Municipal n°2022-37 en date du 28 janvier 2022, la tarification a été fixée à 8 euros.

✓ Régie de recettes : « droits de place : marchés, braderies, opérations de ventes ponctuelles, aire de campingcars » : Modification.

Par arrêté Municipal n°2022-83 en date du 1er mars 2022, le paiement par Carte Bancaire via le TPE mobile a été étendu à l'ensemble des produits prévus par la régie.

Date d'affichage : Le 17/03/2022